

Réunion présentielle à PUYMOYEN

Présents : MM. Laurent Fouillet (Président), Franck Ethève,, Bernard Lagarde, Dominique Philippe, Pierre Henri Prémont, Jean-Marie Grellier, Jonathan Blondy

Excusé : MM. Eric Biancolli,

Absent : Sylvain Michelet

Assistent : Mme Catherine Pluchon (responsable du service financier) ; M. Jean Luc Bey Commissaire aux comptes

Laurent Fouillet ouvre la séance pour cette quatrième réunion de la commission régionale des finances.

Intervention de Monsieur Jean Luc Bey, CAC de la Ligue

M. BEY fait une présentation du support des comptes de la ligue arrêtés au 30 juin 2025, celui-ci sera présenté en comité le samedi 11 octobre.

Points d'actualité :

- Attention à l'application du nouveau règlement comptable (ANC 2022-06)
- Décret d'août 2025 concernant les prêts et avances de trésorerie entre associations

Les prêts peuvent être octroyés par les organismes sans but lucratif relevant de l'une des catégories mentionnées à l'article 261 du CGI, 7-1°, c'est-à-dire les services à caractère social, éducatif, culturel ou sportifs rendus à leurs membres et les organismes à caractère social ou philanthropique et dont la gestion est désintéressée.

Les deux organismes doivent entretenir des relations étroites.

Le prêt, d'une durée maximale de 5 ans, doit respecter l'ensemble des conditions suivantes :

- Il doit faire l'objet d'un contrat approuvé dans les conditions fixées à l'article L 612-5 du Code de commerce relatif aux conventions réglementées et d'une attestation du commissaire aux comptes de l'association prêteuse. L'attestation doit indiquer le montant initial du prêt, le capital restant dû et le respect des règles qui le régissent ;
- Le prêt ne peut placer l'organisme emprunteur dans une situation de dépendance financière à l'égard de l'organisme prêteur ;
- Le taux du prêt ne peut excéder le taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées, soit 3.525% au premier semestre 2025.

Mr Bey fait un point sur l'Audit effectué par le Groupe Y. Il souligne que la CR Finances est maintenant existante.

Divers sujets ont été abordés :

Juridique :

La commission des finances met en place un contrôle des districts.

La commission des finances remercie les 11 districts qui ont fourni leurs comptes 30 juin 2024 et encourage le district de la Haute Vienne à se mettre également en règle, selon les statuts de la FFF art 50 alinéa 4.

La CR des finances envisage d'inscrire dans son règlement financier, l'obligation pour les districts de produire leurs comptes validés par un commissaire aux comptes.

Point sur les licences :

Au 7 octobre 2025, 168 000 licences, soit une baisse de 4.29%.

Le Foot animation est le plus impacté avec une baisse de -12%.

Une étude sera faite pour analyser l'origine :

- Impact de la suppression du pass sport pour les plus jeunes,
- Problème démographie,
- Problème éducateur-formation.

Une analyse démographique par District sera faite par Franck Ethève, analyse par licencié, par âge.

La licence Foot commence à partir de 6 ans, il faut avoir une réflexion sur le babyfoot.

Point sur les frais de commissions : Une analyse des frais de commissions sera faite par Pierre Henri Premont.

Point URSSAF : L'URSSAF interdit les minimas kilométriques au niveau de la FFF.

Problème au niveau des indemnités kilométriques des arbitres, délégués.

Un groupe de travail a été constitué pour échanger sur la problématique.

Nous sommes dans l'attente de la position de l'Urssaf régionale.

Assurances :

Dominique Philippe prospecte d'autres assureurs.

Etude en cours, mais en attente des données MMA sur la sinistralité.

Energie : (dossier suivi par Franck Ethève)

Appel à courtier (cartes carburant, recherche nouveaux fournisseurs)

Partenariat : La ligue a pris contact avec différents potentiels partenaires.

Districts : Il est rappelé la suppression de l'effet d'aubaine à partir du 1^{er} janvier 2025 pour tenir compte de l'entrée en fonction des nouveaux élus fin 2024.

Clubs : La CR des finances invite les clubs à consulter le règlement financier en vigueur pour la saison 2025-2026.

La prochaine réunion de la commission est programmée le 23 janvier 2026 à 14 h

Le Président de la C.R. FINANCES,
M. Laurent FOUILLET,



La secrétaire de séance,
Mme Catherine PLUCHON



Procès-Verbal validé le 23 octobre 2025 par Mme Catherine VEYSSY, Secrétaire Générale de la LFNA.